

**COMMUNAUTE URBAINE
DE
BORDEAUX**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2006
(CONVOCAION DU 11 DECEMBRE 2006)**

(Convocation du **Erreur ! Aucune variable de document fournie.**)

Aujourd'hui vendredi vingt deux décembre deux mille six à 09 heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de Bordeaux s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain Rousset, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles,
M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard,
Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique,
Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas,
M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice,
M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques,
M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques,
Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE
DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée,
Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE
FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia,
M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle,
M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques,
M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel,
Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre,
M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry,
M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge,
Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert,
M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth,
Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

| | |
|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice (à cpter de 11 h 00) | Mme CAZALET Anne-Marie à Mme PUJO Colette |
| M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 30) | M. CAZENAVE Charles à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia |
| M. DAVID Alain à M. GRANET Michel (à cpter de 11 h 00) | M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max |
| Mme FAYET Véronique à M. CAZABONNE Didier (jusqu'à 10 h 25) | M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis |
| M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain | M. FAYET Guy à M. POIGNONEC Michel |
| Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis | M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick |
| M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques | M. PONS Henri à Mme DARCHE Michelle |
| M. SOUBIRAN Claude à M. SIMON Patrick | M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques |
| M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel | M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert |
| M. BANAYAN Alexis à M. MANSENCAL Alain | Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (à cpter de 11 h 15) |
| M. CANIVENC René à M. QUERON Robert | |
| M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien | |

LA SÉANCE EST OUVERTE

**Coopération décentralisée avec le Vénézuéla - Programme 2005/2009 -
Concours financier de l'Etat et de l'Union Européenne - 2006 - Autorisations**

Monsieur SAINTE-MARIE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'article L 112-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ouvre la possibilité aux collectivités locales et à leurs groupements, dans les limites de leurs compétences et dans le respect des engagements internationaux de la France, de conclure des conventions avec des collectivités étrangères.

Pour soutenir et encourager ces actions de coopération décentralisée, l'Etat et l'Europe peuvent apporter aux collectivités locales des financements sous forme de subventions.

La Communauté Urbaine de Bordeaux a établi, comme elle le fait depuis 1998, un programme 2005/2009 de coopération décentralisée avec plusieurs municipalités vénézuéliennes dont le coût pour 2006 est estimé à 96 355 €.

Ce programme 2005/2009 ainsi que la tranche de programme à réaliser en 2006 ont été arrêtés par délibération n°2005/0565 du 8 juillet 2005 déterminant des projets prioritaires et des domaines d'actions.

1 – Accord-cadre 2005/2009 : projets prioritaires et subvention de l'Etat

Pour mémoire, l'accord-cadre prévoit la réalisation de 4 projets prioritaires :

- Mairie de Lagunillas : amélioration du captage, du stockage et de la distribution de l'eau potable
- Mairie de Lecheria : requalification du système de transport et de régulation du trafic
- Mairie de Caroni : mise à jour des plans de développement urbain (PDUL, POU) et approfondissements thématiques (voirie, inondations, transports...)
- Mairie de Merida : définition du plan de rénovation du centre historique et du plan de déplacement associé

L'Etat, au travers des crédits du Ministère des Affaires Etrangères gérés par les services déconcentrés du SGAR, apporte un soutien annuel à la réalisation de ces projets, sous la forme d'une subvention. Celle-ci est de 38 500 € pour l'année 2006.

2 – Réseau de collectivités Franco-Vénézuéliennes et subvention de l'Union Européenne

Dans le prolongement de l'accord-cadre et suite à l'appel à projets lancé par l'Union Européenne, la CUB associée aux intercommunalités de Barinas et El Tigre, a déposé un dossier de demande de subvention qui a reçu une réponse favorable.

Ce réseau portant sur les thèmes prioritaires précités ainsi que sur celui des déchets, a pour objectif de faire partager à d'autres collectivités françaises et vénézuéliennes les acquis de l'expérience de la coopération avec la CUB.

A ce titre, les intercommunalités de Barinas et El Tigre seront les chefs de file de ce réseau.

Le montant de la subvention de l'Union Européenne s'élève à 60 000 €. L'action est subventionnée sur 2 années (48 000 € la première année, puis 12 000 €). Cette subvention représente 25,56 % du montant prévisionnel des dépenses. La subvention sera partagée entre les collectivités vénézuéliennes et la CUB, au prorata des dépenses engagées et dans la limite du montant prévisionnel.

Aussi, au regard de l'intérêt porté par l'Etat et l'Union Européenne sur les projets de coopération de la CUB avec les collectivités vénézuéliennes d'une part, et de l'intérêt que représentent ces aides pour la poursuite des projets d'autre part, il vous est proposé de bien vouloir autoriser le Président :

- à percevoir le concours financier de 38 500 € attribué par M. le Préfet de Région pour les actions menées dans le cadre du programme de l'année 2006 en faveur des collectivités vénézuéliennes,
- à percevoir le concours financier de 60 000 € sur 2 ans attribué par l'Union Européenne à partager entre les collectivités vénézuéliennes et la CUB pour l'organisation d'un réseau franco-vénézuélien sur les thématiques de coopération,
- à effectuer toutes démarches en relation avec l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 décembre 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. MICHEL SAINTE-MARIE

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
25 JANVIER 2007**

